

Compte Rendu réunion du 27 février 2008  
Culture-libre

---

Jean-Michel VAILLY  
jeanmi67@free.fr

2 mars 2008

**Table des matières**

<b>1</b>	<b>Choix d'une licence</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Logo de l'association</b>	<b>5</b>
<b>3</b>	<b>Wiki</b>	<b>5</b>
<b>4</b>	<b>TuxFamily</b>	<b>5</b>
<b>5</b>	<b>Les finances de l'association</b>	<b>6</b>
<b>6</b>	<b>Point de départ</b>	<b>6</b>

## Introduction

La deuxième réunion de l'association **Culture-Libre**, ex. IDEO, s'est tenue le 27 février 2008. Il s'agit de la première réunion tenue après la fondation de l'association.

Étaient présents :

- Mathieu STUMPF, Président de **Culture-Libre**
- Amandine GUNTZ, trésorière
- Jean-Michel VAILLY, secrétaire
- Camille DUCLOS, membre fondateur
- Laura FIX, membre fondateur
- Benoît PRADELLE, membre fondateur

# 1 Choix d'une licence

L'association **Culture-Libre** veut offrir une distribution massive d'œuvres dites « libres ». Mais avant de se lancer, il nous faut définir ce qu'est une œuvre libre, et donc choisir la licence qu'on préférera.

Mathieu STUMPF, Président de son état, nous a donc fait part de sa proposition de privilégier les œuvres sous licence art libre. Une partie importante de la réunion a donc été consacrée à l'étude de cette licence, notamment avec une lecture du préambule.

Plutôt que de publier la licence dans ce document<sup>1</sup>, je vous renvoie au résumé disponible sur la Wikipédia (cf. partie 1.1) et à un condensé des débats quant à l'impact de ce choix (partie 2).

## 1.1 La licence Art Libre

Extrait, tronqué, de la Wikipedia ([http://fr.wikipedia.org/wiki/Licence\\_Art\\_Libre](http://fr.wikipedia.org/wiki/Licence_Art_Libre)) :

La Licence Art Libre (ou LAL) est un contrat qui applique le principe du Copyleft à la création artistique.

Elle autorise tout tiers (personne physique ou morale), ayant accepté ses conditions, à procéder à la copie, la diffusion et la transformation d'une œuvre, comme à son exploitation gratuite ou onéreuse, à condition qu'il soit toujours possible d'accéder à sa source pour la copier, la diffuser ou la transformer.

[...]

Cette licence est consultable à l'adresse <http://artlibre.org/licence/lal/>; elle est également disponible en anglais, en alle-

---

<sup>1</sup>le texte de la licence Art Libre peut être lu à l'adresse <http://artlibre.org/licence/lal/>

mand, en espagnol, en italien, et en portugais.

Soumise au droit français (car apparue dans ce cadre), elle est cependant valide dans tous les pays ayant signés la Convention de Berne (cette convention établit une norme juridique internationale sur la propriété littéraire et artistique).

En complément, un extrait de l'article copyleft :

Le copyleft est la possibilité donnée par l'auteur d'un travail soumis au droit d'auteur (œuvre d'art, texte, programme informatique, etc.) de copier, d'utiliser, d'étudier, de modifier et de distribuer son œuvre dans la mesure où ces possibilités sont préservées.

L'auteur n'autorise donc pas que son travail puisse évoluer en restreignant ce droit à la copie, ce qui fait que le contributeur apportant une modification (une correction, l'ajout d'une fonctionnalité, une réutilisation d'une œuvre d'art, etc.) est contraint de ne redistribuer ses propres contributions qu'avec les mêmes conditions d'utilisation. Autrement dit, les créations à partir d'éléments sous copyleft héritent de cette caractéristique.

## 1.2 Impact du choix de la licence

Une fois le choix de la licence arrêté, il nous faudra filtrer les œuvres qui sont en accord avec elle. On notera qu'une œuvre est parfois publiée sous plusieurs licences différentes simultanément. Cela implique qu'elle peut être utilisée avec chacune de ces licences indépendamment (comme si l'œuvre avait une "vie" différente pour chacune de ces licences).

Mais, si nous décidions de choisir plusieurs licences, il nous faudrait alors limiter les œuvres récupérées du monde libre à celles publiées sous TOUTES

les licences choisies.

Ainsi : plus on a de licences, plus on est aisément réutilisé, mais moins on trouvera de contenu à reprendre. C'est pour cette raison que **Culture-Libre** se focalisera dans un premier temps sur une seule licence, très probablement la licence Art Libre.

## 2 Logo de l'association

Des logos sont en cours de création, mettant en scène une cigogne. De plus amples détails (et des images) seront fournis ultérieurement.

## 3 Wiki

Un wiki a été mis en place sur le site <http://culture-libre.org/> (rappel : le login est "cls" et le mot de passe "demo"). Ce wiki vise à faciliter le travail collaboratif (rédaction de livres, textes divers, ...).

Une extension sera très prochainement mise en place afin de permettre de dupliquer un article.

Il a été voté à l'unanimité au cours de la séance que seuls les membres identifiés du wiki seront autorisés à modifier les articles en ligne.

## 4 TuxFamily

TuxFamily (<http://www.tuxfamily.org/>) est « une association fournissant des services d'hébergement pour tous projets de logiciels ou contenus en rapport avec la philosophie du libre. Tous les projets sous licence libre peuvent être acceptés. Vous pouvez utiliser par exemple GPL, BSD, CC-BY-SA, Art Libre... »

Le Président, Mathieu STUMPF, a contacté les responsables de l'asso-

ciation pour leur exposer notre projet. Il a ainsi pu obtenir un espace disque de 15 - 20 Go, gratuit, pour y placer des œuvres libres. Cela devrait nous suffire au moins au début, ensuite il faudra nous tourner vers une solution payante.

## 5 Les finances de l'association

### 5.1 Récapitulatif

Au cours de ces deux mois d'existence, l'association a déjà dû faire face à quelques dépenses. Je rappelle que lors de sa création, la ville de Strasbourg a doté **Culture-Libre** de 150 €. La création de l'association (et plus particulièrement la parution dans les DNA) a coûté 137 € et 7 € supplémentaires ont été dépensés dans le nom de domaine <http://culture-libre.org/>.

Une cotisation sera très prochainement mise en place. Le montant devrait être fixé à 15 € par membre. En attendant, l'association dispose donc d'un capital de... 6 €! La recherche de fonds va donc devenir, provisoirement, une priorité.

### 5.2 Le Crédit Mutuel

Une piste pour la recherche de fonds serait de participer au concours « Les jeunes qui osent » (<https://www.creditmutuel.fr/cmcee/fr/info/jeunes/VIP/projets/jeunes-qui-osent.html>) du Crédit Mutuel visant à récompenser les jeunes de 16 à 25 ans qui ont un projet.

Attention cependant : seuls les 3 premiers prix sont récompensés!

## 6 Point de départ

La réunion s'est achevée par une réflexion sur le point de départ de l'activité de **Culture-Libre**. Les précédents points de la soirée révèlent une

marge de manœuvre limitée mais également un potentiel important vis-à-vis du wiki : il est presque installé et ne coûte rien à l'association. Ce wiki servirait alors de base à l'association, une sorte de vitrine publicitaire.

S'agissant de trouver des thématiques à aborder dans le wiki, il a été proposé de faire :

- poésie
- histoires (courtes de préférence)
- textes techniques divers (attention à ne pas faire d'article encyclopédiques trop proches de la Wikipédia)
- recettes de cuisine (originales)
- jeu de rôle
- animaux domestiques
- conseils de dépannage informatiques

Je vous remercie de votre attention

Le secrétaire de **Culture-Libre**,  
Jean-Michel VAILLY